

Le huit décembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

**Étaient Présents :**

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	de GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MEZIERES Hervé, suppléant
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	MADIOT Isabelle, suppléante

**Étaient excusés :** HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), GARBE Pascale (Méral), LIVENAIS Norbert (Renazé), CHAZÉ Monique (Craon), CLAVREUL Yannick (Simplé), LEFÈVRE Laurent (Quelaines-Saint-Gault).

**Étaient absents :** DALIFARD Alexia (Ballots), HAMARD Benoît (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), BANNIER Géraldine (Courbeville)

**Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

MANCEAU Laurence a donné pouvoir à DOREAU Jean-Sébastien  
LIVENAIS Norbert a donné pouvoir à BALOCHE Dorinne

GARBE Pascale a donné pouvoir à CHAMARET Richard  
CHAZÉ Monique a donné pouvoir à de GUEBRIANT Bertrand

**Secrétaire de Séance :** Élu **M. Bertrand de GUÉBRIANT**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2025-12/196 : CULTURE**

**Séance du : 8 décembre 2025**

**OBJET 2025-12/196 : CULTURE**

**SUBVENTION ET CONVENTION CCPC/ASSOCIATION FESTIVAL DE L'HUMOUR – [ANNEXE](#)**

Commentaires : \* sortie de Mme Géraldine BANNIER

Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote

Ce qui porte le nombre de présents à : **46** et le nombre de votants à : **50** par le jeu des pouvoirs

Mme Edit RAGARU, Vice-présidente en charge de la Culture, présente au Conseil communautaire la **convention de partenariat** entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et l'Association **Les Embuscades / Festival de l'Humour**, pour la période 2025 à 2027.

Elle rappelle que l'association les Embuscades / Festival de l'humour développe depuis de nombreuses années un projet de sensibilisation et de renforcement du maillage culturel en milieu rural sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Ce projet est fondé sur la **création d'événements culturels pluridisciplinaires** (théâtre, mime, théâtre de rue, café-théâtre, cirque, burlesque musical, chanson, marionnettes, livres, lectures...) permettant la diffusion de spectacles professionnels, les rencontres avec les auteurs, le soutien à la création artistique et la découverte de jeunes artistes et auteurs.

L'association propose également une offre de spectacles, d'ateliers, de médiation avec les artistes et auteurs à destination du public scolaire et travaille en étroite collaboration avec les services du Pôle Culture du Pays de Craon.

L'association organise le **Festival Les Embuscades**, le **salon du livre Embusca'livres** et le **Festival A Travers Chants** qui constituent des événements culturels majeurs du territoire, participant depuis de nombreuses années au rayonnement du Pays de Craon, notamment par la diffusion d'un spectacle vivant accessible et populaire, la promotion d'artistes émergents et le soutien à la création humoristique.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans le **Projet Culturel de Territoire 2023-2027** porté par la Communauté de communes, qui vise à soutenir la diversité de l'offre culturelle de qualité, à renforcer les collaborations entre acteurs culturels publics et associatifs et à favoriser l'élargissement des publics de la culture.

**Offre de spectacles à destination du public scolaire**

Historiquement, l'offre de spectacle vivant à destination du public scolaire est portée par plusieurs acteurs culturels sur le territoire du Pays de Craon :

\* l'association les Embuscades / Festival de l'Humour pour l'ex-communauté de communes de la Région de Cossé-le-Vivien

\* la Ligue de l'Enseignement (FAL 53) via son réseau de diffusion culturelle « Spectacles en chemin » pour les ex-communautés de communes du Craonnais et de Saint-Aignan/Renazé.

L'association les Embuscades / Festival de l'Humour perçoit une subvention du Pays de Craon spécifiquement fléchée sur son offre à destination du public scolaire de 5 000 € / an depuis 2017, en plus de sa subvention pour l'organisation du festival de l'Humour, Embusca'livres et A travers Chants. Elle organise de manière autonome son offre de spectacles scolaires qu'elle propose aux établissements de son territoire.

La Ligue de l'Enseignement (FAL 53) perçoit un montant financier de 40 000 €/an depuis 2021 (42 000 € de 2015 à 2021) dans le cadre d'une convention de diffusion culturelle avec le Pays de Craon pour programmer et organiser l'offre de spectacles scolaires, en partenariat avec la saison Spectacle vivant qui assure le lien avec les établissements scolaires des deux ex communautés de communes.

Ces deux offres se distinguent actuellement sur de nombreux points :

- Caractère gratuit (Spectacles en Chemin) ou payant (les Embuscades) des spectacles pour les élèves,
- Choix possible entre plusieurs spectacles dont trois ou quatre spectacles minimum par cycle systématiquement (Spectacles en Chemin) pour les écoles ou absence de choix (les Embuscades) et fluctuation possible de l'offre de spectacles selon les contraintes et opportunités de programmation,
- Ensemble des écoles participant au dispositif (Spectacles en Chemin) ou nombre d'écoles participantes partiel (les Embuscades)...
- Période de programmation limitée (les Embuscades) ou sur toute la saison scolaire (Spectacles en Chemin)
- Type d'offre : propositions à tous les établissements de rencontres d'auteur, ateliers de médiation autour du spectacle et du livre, programmation de compagnies régionales (Embuscades), projets de médiation seulement pour certains établissements volontaires, programmation de compagnies issues de l'ensemble du territoire national (Spectacles en Chemin)...

Le Pays de Craon dans le cadre de son Projet Culturel de Territoire 2023/2027 s'est donné pour objectif l'harmonisation de cette offre de spectacles scolaires sur le territoire.

L'association Festival de l'humour a exprimé sa volonté de continuer à proposer cette offre sur le territoire de l'ex Région de Cossé-le-Vivien, en raison de son attachement à la dimension jeune public de son projet culturel. Elle a également exprimé ses difficultés financières : en effet, son offre à destination du public scolaire est déficitaire et la subvention actuelle spécifique de 5 000 € ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais engagés ni d'assurer à l'association la possibilité de pouvoir proposer systématiquement au moins un spectacle à chaque niveau.

De plus, l'association propose un travail de qualité, et ce depuis plus de trente ans, et remporte la satisfaction des établissements scolaires concernés.

Considérant l'ensemble de ces éléments et la qualité du travail effectué par les Embuscades depuis plus de trente ans, le Pays de Craon propose de maintenir le fonctionnement avec les deux structures (Festival de l'Humour et Ligue de l'Enseignement) et les deux offres en harmonisant les conditions d'accès pour les établissements scolaires.

Lors du conseil communautaire du 24 février 2025, le financement par le Pays de Craon des transports scolaires pour venir aux spectacles proposés par le Festival de l'Humour a été acté. Ce financement direct a permis de proposer les transports scolaires gratuits aux écoles concernées comme c'est le cas pour le dispositif *Spectacles en chemin* et de franchir ainsi une première étape vers l'harmonisation.

Le conseil communautaire propose une augmentation de la subvention fléchée sur l'offre jeune public pour les Embuscades.

#### **Montant subvention :**

- 1) Hypothèse 1 : Gratuité spectacles pour les scolaires ex-CC Cossé

Hypothèse 1 : gratuité	2026	2027
Subvention pour le festival de l'Humour, Embusca'livres, A travers Chants	20 000 €	20 000 €

Subvention pour l'organisation de l'offre de spectacles et rencontres d'auteurs à destination du public scolaire <i>Depuis 2017 : 5 000€ 2025 : +6 000€</i>	17 000 € <i>(+6 000€)</i>	23 000 € <i>(+ 6 000€)</i>
--	------------------------------	-------------------------------

<b>TOTAL</b>	37 000 €	43 000 €
--------------	----------	----------

2) Hypothèse 2 : Tarif à 3€ par élève pour spectacles pour les scolaires ex-CC Cossé

<b>Hypothèse 2 : 3€ / élève</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Subvention pour le festival de l'Humour, Embusca'livres, A travers Chants	20 000 €	20 000 €
Subvention pour l'organisation de l'offre de spectacles et rencontres d'auteurs à destination du public scolaire <i>Depuis 2017 : 5 000€ 2025 : +6 000€</i>	15 500 € <i>(+4 500€)</i>	20 000 € <i>(+ 4 500€)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>35 500 €</b>	<b>40 000 €</b>

Un projet de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et l'Association Festival de l'Humour est ci-annexé (Annexe).

Il détaille l'objet de la convention, le contenu et la durée du partenariat, le montant de la subvention accordée (selon l'option retenue gratuité ou une contribution par élève), et les engagements de l'association et de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

**Considérant la proposition de la commission Culture réunie le 4 novembre 2025 (favorable à la gratuité et au versement d'une subvention 2026 au même niveau de celle de 2027),**  
**Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2025 (favorable à la gratuité),**

Le Président invite les membres du Conseil communautaire à se positionner sur :

- 1) **Hypothèse 1** : gratuité spectacles proposés par l'Association Festival de l'Humour pour les scolaires ex-CC Cossé avec une subvention de 43 000 €/an dès 2026.
- 2) **Hypothèse 2** : tarif à 3€ par élève pour spectacles proposés par l'Association Festival de l'Humour pour les scolaires ex-CC Cossé avec une subvention de 40 000 €/an dès 2026.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 46 (départ de Géraldine BANNIER)

Votants : 50 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

**A L'UNANIMITÉ (50 votants)**

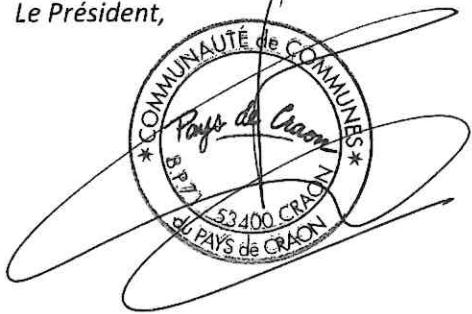
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et l'association Festival de l'Humour avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour expirer le 31 décembre 2027, selon projet joint tenant compte de l'hypothèse ci-après retenue :

**Hypothèse 1** : gratuité spectacles avec subvention annuelle de 43 000 € dès 2026

Et tous documents afférents à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 12 décembre 2025*

*Pour extrait conforme*  
Le Président,



**Christophe LANGOUËT**

*Le secrétaire de séance,*



**Bertrand de GUÉBRIANT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251212-DELIB202512196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025  
Affichage : 17/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

